


Informations de base	
2016/2274(INI) INI - Procédure d'initiative Normes européennes - mise en œuvre du règlement (UE) n° 1025/2012 Voir aussi Règlement (EU) No 1025/2012 2011/0150(COD) Subject 2.10.03 Normalisation, norme et marque CE/UE, certification, conformité	Procédure terminée

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond		Rapporteur(e)	Date de nomination
	IMCO Marché intérieur et protection des consommateurs		MIZZI Marlene (S&D)	24/05/2016
			Rapporteur(e) fictif/fictive GÁLL-PELCZ Ildikó (PPE) FORD Vicky (ECR) KALLAS Kaja (ALDE) REDA Felix (Verts/ALE) TROSZCZYNSKI Mylène (ENF)	
	Commission pour avis		Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
	INTA Commerce international		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	
	ITRE Industrie, recherche et énergie (Commission associée)		HENKEL Hans-Olaf (ECR)	12/07/2016
	TRAN Transports et tourisme		TELIKA Pavel (ALDE)	28/07/2016

Evénements clés			
Date	Evénement	Référence	Résumé
24/11/2016	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
24/11/2016	Annonce en plénière de la saisine des commissions associées		
30/05/2017	Vote en commission		
09/06/2017	Dépôt du rapport de la commission	A8-0213/2017	Résumé

03/07/2017	Débat en plénière	CRE link	
04/07/2017	Décision du Parlement	T8-0278/2017	Résumé
04/07/2017	Résultat du vote au parlement		
04/07/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/2274(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Nature de la procédure	Initiative stratégique
	Voir aussi Règlement (EU) No 1025/2012 2011/0150(COD)
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	IMCO/8/08300

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE595.559	04/01/2017	
Amendements déposés en commission		PE599.618	10/02/2017	
Amendements déposés en commission		PE599.757	16/02/2017	
Amendements déposés en commission		PE601.050	07/03/2017	
Avis de la commission	ITRE	PE595.594	29/03/2017	
Avis de la commission	TRAN	PE597.623	11/04/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A8-0213/2017	09/06/2017	Résumé
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0278/2017	04/07/2017	Résumé
Commission Européenne				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière		SP(2017)619	01/12/2017	

Normes européennes - mise en œuvre du règlement (UE) n° 1025/2012

2016/2274(INI) - 04/07/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 629 voix pour, 34 contre et 33 abstentions, une résolution sur les normes européennes pour le XXI e siècle.

Considérations générales: se félicitant de l'ambitieux paquet «Normalisation» de la Commission, le Parlement a reconnu que le système européen de normalisation (SEN) était un élément central de la mise en œuvre du marché unique. Ils ont plaidé pour que les normes européennes soient élaborées au sein d'un **système ouvert, solidaire, transparent et principalement axé sur le marché, fondé sur un consensus entre tous les acteurs** (entreprises, autorités publiques, organismes de normalisation et autres parties intéressées).

De plus, les Organismes européen de normalisation (OEN) devraient toujours élaborer **des normes globales, durables, sûres et de bonne qualité** qui garantissent un accès et un traitement équitables à tous les acteurs, une incidence environnementale minimale et une protection appropriée des données personnelles et de la vie privée.

La résolution a souligné le rôle joué par des **formats ouverts et normalisés** pour la poursuite du développement de données gouvernementales ouvertes et de politiques de villes intelligentes, de même que pour le secteur des transports en vue de promouvoir des transports multimodaux.

Pour que l'Europe puisse conserver son **rôle de premier plan** dans le système international de normalisation, les députés ont souligné l'importance de promouvoir les normes européennes au niveau international lors des négociations d'accords commerciaux avec des pays tiers.

Normes en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC): le Parlement a appelé la Commission à demander aux OEN de contribuer à l'élaboration de **normes de qualité interopérables** en vue d'adapter la politique de normalisation dans le domaine des TIC à l'évolution du marché et des politiques.

Les députés ont recommandé à la Commission et aux OEN d'accorder la priorité aux normes dans les domaines de **la 5G, de l'informatique en nuage, de l'internet des objets, des données et de la cybersécurité**, ainsi que dans des domaines tels que «les systèmes de transport intelligents et la conduite connectée et automatisée», «les villes intelligentes», «les solutions énergétiques intelligentes» ou «la fabrication avancée».

Dans le contexte d'une utilisation croissante des **services bancaires en ligne, des réseaux sociaux et des initiatives de santé en ligne**, les normes en matière de TIC devraient refléter les principes de la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Le Parlement a également souligné que l'Europe devait **soutenir les processus de normalisation ouverts** sur la base de **conditions d'octroi de licences justes**, raisonnable et non discriminatoires («engagement FRAND»), de manière à défendre les intérêts légitimes des titulaires de brevets essentiels liés à des normes et des titulaires de licences potentiels, et à garantir l'aspect équitable de la normalisation.

Normes européennes pour le XXI^e siècle: les députés ont estimé que le système de normalisation devrait intégrer les préoccupations **des citoyens, des consommateurs et des PME**. Ils ont regretté que le Parlement n'ait pas été consulté avant l'adoption du paquet et ont invité les institutions européennes à harmoniser les différentes initiatives **au sein d'un seul programme de travail stratégique global**.

La résolution a souligné l'importance du dialogue interinstitutionnel dans la préparation du programme de travail annuel de l'Union et encouragé les efforts pour impliquer, avant l'adoption dudit programme, tous les acteurs concernés au sein d'un forum annuel sur la normalisation.

Les OEN devraient faire en sorte que les normes pertinentes pour le marché en matière de services reflètent **l'importance croissante des services** dans l'économie et qu'elles soient élaborées dans le but d'améliorer la sécurité et la qualité des services. De plus, les besoins des **personnes âgées**, des personnes handicapées et des autres membres vulnérables de la société devraient systématiquement être pris en compte dans l'élaboration des normes.

En vue d'améliorer **les synergies entre le monde de la normalisation et celui de la recherche**, les députés ont recommandé la création d'un chapitre spécifique consacré à la normalisation dans le cadre du programme Horizon 2020.

Organisations européennes de normalisation: tout en saluant le rôle joué par les OEN, les députés ont encouragé l'adoption d'initiatives supplémentaires afin d'améliorer **leur ouverture, leur accessibilité et leur transparence**. L'utilisation d'outils numériques pourrait faciliter la participation des parties prenantes à l'élaboration des normes et fournir des informations concernant les travaux de normalisation.

Recommandations stratégiques: la Commission a été invitée à **améliorer les synergies** entre les institutions européennes, les OEN, les ONN et toutes les organisations d'acteurs concernés au moyen d'un **forum annuel** sur la normalisation.

Le Parlement a également demandé à la Commission **d'harmoniser les conditions pour les organisations visées à l'annexe III du règlement (UE) n° 1025/2012** et de lever les obstacles à leur implication effective dans la normalisation. Il a recommandé que le statut de membre ainsi que les droits et obligations des organisations visées à l'annexe III fassent l'objet d'une révision avec les OEN.

La Commission a par ailleurs été invitée à:

- accélérer le déploiement des **infrastructures** nécessaires pour l'adoption par le marché de nouvelles technologies soutenues par les normes européennes (par exemple les infrastructures de distribution de carburants alternatif);
- collaborer avec les OEN et les ONN afin de promouvoir des **points d'accès aux normes** faciles à utiliser qui puissent apporter de l'aide et des informations aux utilisateurs des normes sur les normes disponibles et leurs spécificités;
- développer des activités de **veille technologique** pour identifier les futurs développements en matière de TIC qui pourraient bénéficier de la normalisation;
- préparer un **registre européen** dressant la liste des normes européennes existantes dans toutes les langues officielles de l'Union.

Enfin, les États membres ont été encouragés à utiliser les normes européennes en matière de TIC dans les procédures de marchés publics.

Normes européennes - mise en œuvre du règlement (UE) n° 1025/2012

2016/2274(INI) - 09/06/2017 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

La commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs a adopté un rapport d'initiative de Marlene MIZZI (S&D, MT) sur les normes européennes - mise en œuvre du règlement (UE) n° 1025/2012.

La commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie, exerçant ses prérogatives de commission associée en vertu de [l'article 54 du Règlement du Parlement européen](#), a également exprimé son avis sur ce rapport.

Considérations générales: se félicitant de l'ambitieux paquet «Normalisation» de la Commission, les députés reconnaissent que le système européen de normalisation (SEN) est un élément central de la mise en œuvre du marché unique. Ils plaident pour que les normes européennes soient élaborées au sein d'un **système ouvert, solidaire et transparent, fondé sur un consensus entre tous les acteurs** (entreprises, autorités publiques, organismes de normalisation et autres parties intéressées).

De plus, les Organismes européen de normalisation (OEN) devraient toujours élaborer **des normes globales, durables, sûres et de bonne qualité** qui garantissent un accès et un traitement équitables à tous les acteurs, une incidence environnementale minimale et une protection appropriée des données personnelles et de la vie privée.

Les députés estiment que l'Europe devrait conserver son **rôle de premier plan** dans le système international de normalisation. Ils soulignent l'importance de promouvoir les normes européennes au niveau international lors des négociations d'accords commerciaux avec des pays tiers.

Normes en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC): le rapport appelle la Commission à demander aux OEN de contribuer à l'élaboration de **normes de qualité, interopérables** et d'encourager leur adoption par le plus grand nombre.

En vue d'adapter la politique de normalisation dans le domaine des TIC à l'évolution du marché et des politiques, les députés recommandent à la Commission et aux OEN d'accorder la priorité aux normes dans les domaines de la 5G, de l'informatique en nuage, de l'internet des objets, des données et de la cybersécurité, ainsi que dans des domaines tels que «les systèmes de transport intelligents et la conduite connectée et automatisée», «les villes intelligentes», «les solutions énergétiques intelligentes» ou «la fabrication avancée».

Le rapport souligne également que l'Europe doit **soutenir les processus de normalisation ouverts**, qui représentent un moteur de l'innovation, de l'interconnectivité et du déploiement des technologies sur la base de **conditions d'octroi de licences justes**, raisonnable et non discriminatoires («engagement FRAND»), de manière à défendre les intérêts légitimes des titulaires de brevets essentiels liés à des normes et des titulaires de licences potentiels, et à garantir l'aspect équitable de la normalisation.

Normes européennes pour le XXIe siècle: les députés estiment que le système de normalisation devrait pleinement intégrer les préoccupations **des citoyens, des consommateurs et des PME**. Ils regrettent que le Parlement n'ait pas été consulté avant l'adoption du paquet et invitent les institutions européennes à harmoniser les différentes initiatives **au sein d'un seul programme de travail stratégique global**.

Le rapport souligne l'importance du dialogue interinstitutionnel dans la préparation du programme de travail annuel de l'Union et encourage les efforts pour impliquer, avant l'adoption dudit programme, tous les acteurs concernés au sein d'un forum annuel sur la normalisation afin de discuter des nouveaux domaines, des défis existants et des améliorations qu'il convient d'apporter au processus de normalisation.

La Commission est invitée à encourager les OEN à faire en sorte que les normes pertinentes pour le marché en matière de services reflètent l'**importance croissante des services** dans l'économie et qu'elles soient élaborées dans le but d'améliorer la sécurité et la qualité des services. De plus, le processus européen de normalisation devrait inclure des normes qui améliorent l'**accessibilité sans obstacle aux transports** pour les personnes handicapées et les personnes âgées.

Organisations européennes de normalisation: tout en saluant rôle joué par les OEN, les députés encouragent l'adoption d'initiatives supplémentaires afin d'améliorer **leur ouverture, leur accessibilité et leur transparence**, et recommandent que leurs travaux soient motivés par les intérêts européens. Ils estiment que l'utilisation d'outils numériques pourrait faciliter la participation des parties prenantes à l'élaboration des normes et fournir des informations concernant les travaux de normalisation.

Recommandations stratégiques: la Commission est invitée à **améliorer les synergies** et la coordination entre les institutions européennes, les OEN, les ONN et toutes les organisations d'acteurs concernés au moyen d'un **forum annuel** sur la normalisation.

Les députés demandent également à la Commission **d'harmoniser les conditions pour les organisations visées à l'annexe III du règlement (UE) n° 1025/2012** et de lever les obstacles à leur implication effective dans la normalisation. Ils recommandent que le statut de membre ainsi que les droits et obligations des organisations visées à l'annexe III fassent l'objet d'une révision avec les OEN.

La Commission est par ailleurs invitée à:

- collaborer avec les OEN et les ONN afin de promouvoir des **points d'accès aux normes** faciles à utiliser qui soient en mesure d'apporter de l'aide et des informations aux utilisateurs des normes sur les normes disponibles et leurs spécificités;
- développer des activités de **veille technologique** pour identifier les futurs développements en matière de TIC qui pourraient bénéficier de la normalisation;
- préparer un **registre européen** dressant la liste des normes européennes existantes dans toutes les langues officielles de l'Union.

Enfin, les États membres sont encouragés à utiliser les normes européennes en matière de TIC dans les procédures de marchés publics.